

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [agathe lapierre](#)

<https://www.cadre21.org/membres/59e4b5f9bb20035ec1f5da25>

Date d'obtention : 2024-08-28 20:03:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsque l'on reçoit un signalement d'un élève nous indiquant la présence d'images estimées intimes envoyés ou reçues via un appareil électronique, nous devons rencontrer cet élève afin de remplir la grille d'évaluation SEXTO afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de l'incident. IL est important d'être bienveillant et rassurant en tout temps lors des rencontres avec les jeunes. Il faut ensuite vérifier si d'autres personnes sont au courant de l'incident et les rencontrer s'il y a lieu. Rappeler aux jeunes l'importance de la confidentialité afin de conserver l'intégrité de la victime. Si nous estimons que les actes peuvent être de nature malveillantes ou criminelles, il est important de contacter le service de police à cette étape, de rencontrer l'instigateur et de confisquer le matériel contenant des images illicites s'il y a lieu et de l'informer de la suite des événements, sans toutefois remplir la grille d'évaluation avec ce dernier. Sinon, rencontrer l'instigateur afin d'obtenir sa version des faits en remplissant la grille d'évaluation. Lorsque chaque personne a été rencontré, les grilles remplies et le matériel que l'on doute qui contient du matériel illégal confisqué, il faut contacter le service de police, les parents de chacun des jeunes impliqués et s'assurer qu'un signalement à été fait à la DPJ. IL ne faut en aucun cas, et en aucun temps, chercher à voir le contenu des photos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que nous devons toujours valider nos interventions auprès de la trousse TEXTO. Chaque situation est différente et un petit détail peut changer le cours des interventions. Agir rapidement tout en s'étant validé afin d'agir correctement et selon la loi. J'en retiens qu'il faut toujours rencontrer l'auteur de signalement en premier lieu et ensuite la victime (ou l'auteur des photos). S'il arrive qu'un jeune ne collabore pas, il faut immédiatement contacter la police, au même titre que si on doute d'un acte malveillant. Selon la nature des photos, contacter le policier ou non, tout en se référant à la trousse TEXTO.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans la 3e situation, j'ai compris que lorsque c'est un parent qui nous informe d'une situation, il faut le référer au poste de police puisqu'on ne sais pas si l'incident a une conséquence pour le jeune en question. Je me questionne sur cette étape puisque tout "sextage" peut avoir un incident sur le jeune mais j'imagine que mes réponses se trouveront dans la trousse.

J'avais aussi compris que lorsqu'une situation était considéré comme récidive, nous devons contacter les policiers immédiatement mais dans la situation 3 il semble qu'il faut remplir les grilles d'évaluation avant. Finalement, je comprends que c'est les policiers et le directeur des poursuites criminelles et pénales qui ajusteront leurs conséquences selon une première fois ou une récidive.

Personnellement, je considère que l'étape la plus délicate est certainement l'appel aux parents pour les aviser de la situation. Je demanderais sûrement de l'aide de ma direction d'école afin qu'elle soit avec moi pour me préparer et m'appuyer.